

## FLASH INFO du 12 juillet 2010

Cette année, Météo France prévoit un été plus chaud et plus sec que la moyenne de ces trente dernières années ce qui ne signifie pas obligatoirement un été caniculaire mais incite à rester attentif afin de prendre, si nécessaire, des mesures contre les fortes chaleurs.

Ainsi, le ministère de la santé et des sports a mis en ligne sur son site internet un dossier relatif au dispositif national de prévention et de gestion d'une éventuelle canicule.

Vous trouverez notamment, sur le site du ministère : <http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule-et-chaleurs-extremes.html>

- la circulaire interministérielle N°DGS/DUS/UAR/2010/175 du 28 mai 2010 relative aux nouvelles dispositions contenues dans la version 2010 du plan national canicule et à l'organisation de la permanence des soins propre à la période estivale.

- le plan national canicule - Version 2010

- la Fiche 3-2 : Les travailleurs (cette fiche, consultable à la rubrique « *Sommaire des recommandations 2010* », traite des facteurs de risque liés à la chaleur et des mesures à prendre avant et pendant un vague de chaleur).